

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 704 CC LOIR-LUCE-BERCE POUR LE SYNDICAT : 001 SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR

Bases exonérées sur délibération : 533 844
Bases écrêtées plafonnement TEOM : 233 997
Coefficient : 2.00
Bases définitives de l'année précédente : 10 890 049
Bases prévisionnelles d'imposition : 10 794 103

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
02 LOIR ET BERCE	10 794 103	12,40 %	1 338 468

A LE MANS CEDEX 1, le 14 mars 2023 A , le A Spinel-sur-Loir, le 06 avril 2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet,

FRANCOIS PUJOLAS

Le Président

M. Hervé RONCIERE



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 704 CC LOIR-LUCE-BERCE 1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	
02 LOIR ET BERCE	028 BEAUMONT PIED DE BOEUF	P	321 886	
	071 MONTVAL-SUR-LOIR	P	6 567 847	
	115 DISSAY SOUS COURCILLON	P	652 850	
	134 FLEE	P	397 157	
	153 JUPIILLES	P	481 976	
	160 LAVERNAT	P	409 080	
	173 LUCEAU	P	1 160 460	
	221 NOGENT SUR LOIR	P	257 893	
	311 SAINT PIERRE DE CHEVILLE	P	248 864	
	356 THOIRE SUR DINAN	P	296 090	

FDL

DATE : 14/03/23 18:56:22
 PAGE : 6

Liste des bases écriêtées par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 704 CC LOIR-LUCE-BERCE

POUR LE SYNDICAT : 001 SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR

Code	Libellé	VLM TEOM	Base écriêtée
028	BEAUMONT PIED DE BOEUF	2 091	8 068
071	MONTVAL-SUR-LOIR	2 789	137 495
115	DISSAY SOUS COURCILLON	1 916	32 458
134	FLEE	1 942	23 274
153	JUPIILLES	2 374	10 733
160	LAVERNAT	2 370	2 122
173	LUCEAU	2 866	7 989
221	NOGENT SUR LOIR	1 987	6 166
311	SAINTE PIERRE DE CHEVILLE	1 902	612
356	THOIRE SUR DINAN	2 086	5 080